

FICHE DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

S5 - Savoirs interdisciplinaires et leur didactique : éducation physique

Acronyme :

PPEP1S5

Section :

**AGRÉGÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE INFÉRIEUR**

Sous-section :

Éducation Physique

**Activités
d'apprentissage :**

Théorie, technique et pratique de l'éducation physique et sportive dans ses dimensions collectives et individuelles :

1. Activités d'expression II
2. Activités sportives collectives II

Nombre d'activités d'apprentissage :

2

CODE

S5

Programme

1BA

Niveau CFC

6

ECTS

5

Obligatoire

**Coordonnées
du/des
représentants
« UE » :**

HAMELRIJCKX Delphine - dhamelrijckx@he2b.be

**Unités
d'enseignement
prérequises :**

Néant

Unités d'enseignement corequises : Néant

Autres connaissances et compétences requises : Avoir intégré les notions enseignées dans l'unité d'enseignement S2

Compétences visées : Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Objectifs : L'étudiant sera capable d'aborder les contenus de l'unité d'enseignement S5 en maîtrisant les savoirs, savoir-faire et savoir-être propres aux activités d'apprentissage

Contribution au profil d'enseignement du programme : Maîtrise des concepts disciplinaires
Maîtrise des approches pédagogiques
Connaissance et maîtrise des artefacts liés à la discipline

Acquis d'apprentissage : Acquis d'apprentissage en termes d'aptitudes :
- Être capable de réaliser les gestes techniques spécifiques plus complexes et les performances physiques dans les disciplines sportives

Bibliographie : Néant

Pondération des activités d'apprentissage :

1) 50 % 2) 50 %

Remarque : L'unité d'enseignement S5 est validée si TOUTES les activités d'apprentissage ont une note supérieure ou égale à 10/20 ou portent la mention « a participé » (P).

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE :

1. Activités d'expression II

Acronyme : **PPEP1S504**

Pondération dans l'unité d'enseignement **50 %**

CODE **S5** Volume horaire **30 heures** Quadrimestre **2** Langue d'enseignement **Français**

Implantation : Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles

Contenus : Acquisition des fondamentaux gymniques et enchaînement des éléments gymniques et acrobatiques appris aux agrès suivants :
- pour les garçons : sol, saut, barres parallèles, barre fixe
- pour les filles : sol, saut, barres asymétriques, poutre

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage : Cours pratiques dispensés magistralement chaque semaine
Interactions entre les élèves guidées par le professeur
Entraînements individuels requis pour l'acquisition des compétences visées

Supports indispensables à l'acquis des compétences : Vidéos ainsi que descriptifs écrits et schématisés des exercices et séries demandées

Supports éventuels à l'acquis des compétences : Entraînements libres possibles le soir

Modalités d'évaluation pour la première session :

L'évaluation pratique porte sur les quatre agrès.
La note de l'activité d'apprentissage est la moyenne des notes obtenues à chaque agrès uniquement si aucune note n'est inférieure au seuil de réussite fixé à 8/20. Dans le cas contraire, la note la plus basse sera la note de l'activité d'apprentissage.
Les modalités d'évaluation se trouvent dans le plan de cours (voir Moodle)

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

L'évaluation pratique porte sur les quatre agrès.

La note de l'activité d'apprentissage est la moyenne des notes obtenues à chaque agrès uniquement si aucune note n'est inférieure au seuil de réussite fixé à 8/20. Dans le cas contraire, la note la plus basse sera la note de l'activité d'apprentissage.

Les modalités d'évaluation se trouvent dans le plan de cours (voir Moodle)

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

2. Activités sportives collectives II

Acronyme : **PPEP1S505**

Pondération dans l'unité d'enseignement **50 %**

CODE **S5** Volume horaire **30 heures** Quadrimestre **2** Langue d'enseignement **Français**

Implantation : **Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles**

Contenus :

L'activité sportive collective enseignée dans ce module est le volley-ball.

Compétences visées :

- maîtriser les grands mouvements fondamentaux de déplacement
- coordonner ses mouvements
- se repérer dans l'espace
- respecter les règles convenues dans l'intérêt du groupe et en fonction du but à atteindre
- agir avec fair-play, dans la défaite et la victoire, dans le respect de soi et de ses partenaires

Le cours est basé sur l'apprentissage des différents gestes techniques individuels.

Il présente également les principaux concepts liés à l'organisation tactique (systèmes de jeu, phases de jeu tant offensives que défensives, sens tactique individuel).

Parallèlement, l'étudiant devra connaître les règles essentielles de ce sport.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Cours donnés par le professeur

Les étudiants seront amenés à évoluer pratiquement sur le terrain pour découvrir la méthodologie spécifique de l'activité sportive collective.

L'évaluation comportera des gestes techniques à exécuter correctement et quelques phases de jeu choisies.

Supports indispensables à l'acquis des compétences :

Le règlement officiel de la discipline sont des savoirs indispensables

Supports éventuels à l'acquis des compétences :

Les supports « vidéo » et les visionnages de rencontres sportives officielles sont vivement recommandés afin de s'assurer de la compréhension de la discipline .

Modalités d'évaluation pour la première session :

L'évaluation pratique comporte des séquences de jeu à exécuter correctement.
La note de l'activité d'apprentissage est la moyenne des notes obtenues à chaque séquence de jeu uniquement si aucune note n'est inférieure au seuil de réussite fixé à 8/20. Dans le cas contraire, la note la plus basse sera la note de l'activité d'apprentissage.
Préalablement à la partie pratique, un travail pourra être demandé aux étudiants.

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

L'évaluation pratique comporte des séquences de jeu à exécuter correctement.
La note de l'activité d'apprentissage est la moyenne des notes obtenues à chaque séquence de jeu uniquement si aucune note n'est inférieure au seuil de réussite fixé à 8/20. Dans le cas contraire, la note la plus basse sera la note de l'activité d'apprentissage.
Préalablement à la partie pratique, un travail pourra être demandé aux étudiants.

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %